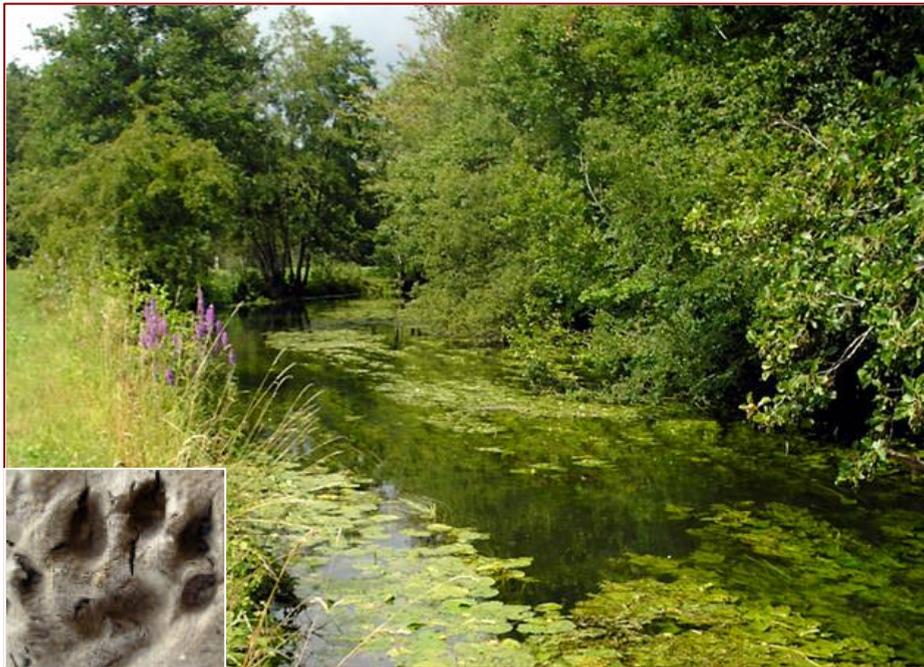


Projet de site Natura 2000 Fr2500099  
« Haute Vallée de l'Orne »



----  
**Recueil des données sur le patrimoine naturel d'intérêt européen**

----  
**Scénarios de requalification**

----  
Avril 2006



**COLLINES NORMANDES**

**Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines normandes**

Maison de la Rivière et du Paysage – Le Moulin – 61100 SÉGRIE-FONTAINE  
Tél : 02.33.96.79.70. / Fax : 02.33.64.99.72. / E-mail : [contact@cpie-collinesnormandes.org](mailto:contact@cpie-collinesnormandes.org)  
Siret 383 514 841 000 22 - APE 913 E

## Sommaire

INTRODUCTION .....	3
I. PRÉSENTATION DU SITE HAUTE VALLÉE DE L'ORNE DANS SON ÉTAT ACTUEL .....	4
II. ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE NATUREL D'INTÉRÊT EUROPÉEN DU HAUT BASSIN DE L'ORNE.....	5
A. Première approche : les ZNIEFF .....	5
B. Aperçu des habitats naturels d'intérêt européen identifiés sur la haute vallée de l'Orne .....	7
C. Espèces d'intérêt européen présentes sur le haut bassin de l'Orne .....	8
1. Chiroptères .....	9
2. Loutre.....	10
3. Triton crêté .....	11
4. Chabot et Lamproie de Planer.....	12
5. Écrevisse à pieds blancs.....	13
6. <i>Vertigo moulinsiana</i> .....	14
7. Mulette épaisse.....	15
III. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX.....	16
A. Enjeu prioritaire .....	16
B. Enjeu important .....	17
C. Enjeux complémentaires .....	17
IV. PROPOSITIONS DE REQUALIFICATION DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE « HAUTE VALLÉE DE L'ORNE » .....	18
Scénario n°1 : Maintien du site dans sa configuration actuelle.....	19
Scénario n°2 : Intégration des principaux foyers de biodiversité de valeur « Natura 2000 » .....	20
Scénario n°3 : Établissement d'un site dédié au renforcement des populations de Loutre et à la gestion globale de l'hydrosystème.....	21
CONCLUSION.....	22
BIBLIOGRAPHIE.....	23
ANNEXE .....	24

## Introduction

Le CPIE des Collines normandes est à l'origine de la découverte, au début de l'année 2002, de la population de Loutre d'Europe du bassin de l'Orne. Deux campagnes d'inventaire, en 2002 puis en 2004, ont permis de délimiter assez précisément son aire de répartition.

D'autres informations naturalistes ont été apportées ces dernières années sur la partie haute du bassin versant de l'Orne. Un certain nombre d'espèces animales et d'habitats naturels inscrits aux annexes I et II de la directive Habitats a été localisé et partiellement quantifié.

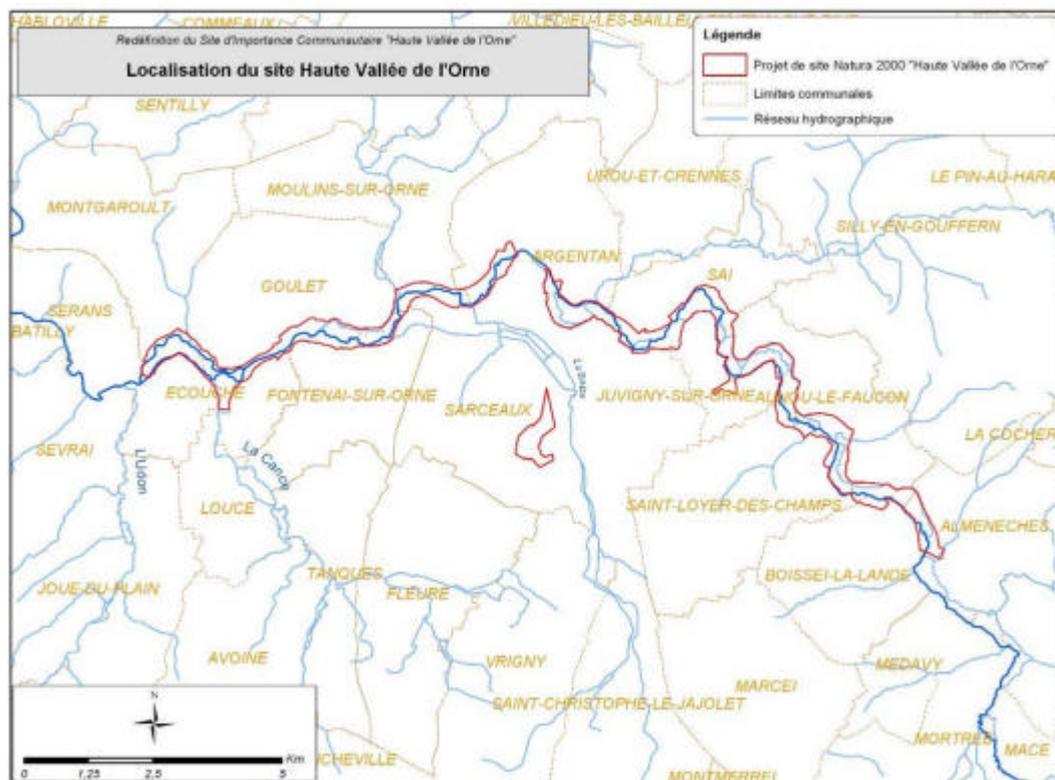
L'apparition de ces données nouvelles a conduit la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie à solliciter le CPIE des Collines normandes pour analyser l'ensemble des connaissances disponibles sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire répertorié sur ce secteur, puis pour réfléchir à une requalification spatiale du site d'importance communautaire « Haute Vallée de l'Orne ».

Les données naturalistes sur lesquelles s'appuient les réflexions qui suivent, proviennent pour une part d'inventaires réalisés par le CPIE des Collines normandes dans le cadre de commandes officielles (c'est le cas pour la Loutre et pour la Mulette épaisse), pour une autre part d'inventaires réalisés par le Conseil Supérieur de la Pêche dans le cadre de ses missions professionnelles (atlas des écrevisses de Basse-Normandie, recherche d'indices de présence de la Loutre), ou encore de prospections ponctuelles réalisées bénévolement par des membres du CPIE ou du Groupe Mammalogique normand.

Les données utilisées ont été préalablement analysées de manière à ne sélectionner que des informations dont la fiabilité pouvait être assurée. Il n'en reste pas moins que certaines de ces données sont assez fragiles du fait de leur caractère unique ou occasionnel ; dans ce cas, des réserves sont formulées dans le texte descriptif correspondant. La modification du périmètre du site Natura 2000 pourrait nécessiter de les consolider par des expertises supplémentaires.

## I. Présentation du site Haute Vallée de l'Orne dans son état actuel

Le site Natura 2000 « Haute vallée de l'Orne » est composé de trois unités géographiques distinctes : deux encadrent le fleuve Orne en amont et en aval de la ville d'Argentan, tandis que la troisième couvre une zone humide appelée Marais de Grogny (Cf. carte ci-dessous). Les trois unités représentent une surface de 760 hectares.



Six habitats naturels et trois espèces de la directive 92/43 justifiaient initialement la désignation de ce site :

- **Pelouses maigres de fauche** de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (6510) ;
- **Pelouses sèches semi-naturelles** et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (\*sites d'orchidées remarquables) (6210\*) ;
- **Prairies à Molinia** sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (6410) ;
- **Mégaphorbiaies hygrophiles** d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) ;
- **Lacs eutrophes naturels** avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* (3150) ;
- **Rivières des étages planitiaire à montagnard** avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3260) ;
- **Damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*) (1065) ;
- **Ecaille chinée** (*Callimorpha quadripunctaria*) (1078\*) ;
- **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) (1083).

Des inventaires récents, réalisés par le Conservatoire Botanique National de Brest, ont mis en évidence une **réduction importante des surfaces occupées par l'habitat 6510** (Pelouses maigres de fauche de basse altitude) par rapport à ce qui avait été évalué initialement. Alors que cet habitat devait représenter environ 50% du site, il n'a finalement été retrouvé que sur moins de 3% de sa surface (CBN, com. pers., déc. 2005). Cette réduction serait due à des critères de désignation plus précis et plus restrictifs, et peut-être aussi à une régression réelle de l'habitat à cause de pratiques agronomiques défavorables.

Au contraire, d'autres informations ont révélé, sur le tiers supérieur du bassin versant de l'Orne, la **présence d'un patrimoine naturel éligible à Natura 2000**. Le chapitre suivant en fait la synthèse.

## II. État des connaissances sur le patrimoine naturel d'intérêt européen du haut bassin de l'Orne

### A. Première approche : les ZNIEFF

Les ZNIEFF permettent une première appréciation de la valeur écologique du secteur considéré. Les analyses présentées ci-dessous sont une interprétation des éléments contenus dans les fiches de description de chaque ZNIEFF.

Le site Natura 2000 actuel est basé sur trois ZNIEFF de type 1 (*Cf.* carte page suivante) :

- Marais de Grogny ;
- Prairies humides en amont d'Argentan ;
- Prairies humides en aval d'Argentan ;

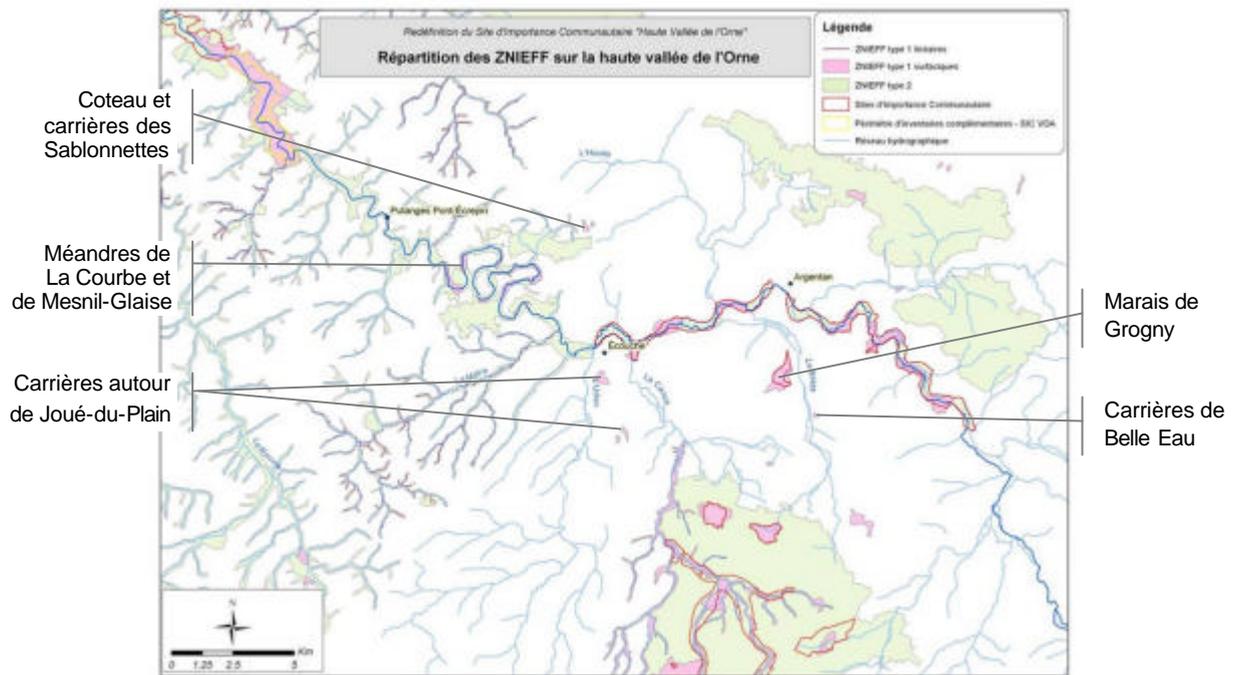
et sur une ZNIEFF de type 2 :

- Prairies humides autour d'Argentan.

Ces quatre ZNIEFF se caractérisent par des prairies maigres de plaine, fauchées ou pâturées, qui se sont développées dans le lit majeur de l'Orne et dans une dépression de la plaine de Sarceaux. Les pentes sont faibles et les sols de nature alcaline, constitués d'alluvions déposées par l'Orne sur des calcaires du Jurassique. La nappe alluviale et les débordements réguliers du fleuve sont à l'origine d'une hydromorphie bien visible, jusqu'à saturation. Ces conditions ont produit des cortèges floristiques très particuliers, peu communs en Basse-Normandie, avec des espèces rares et protégées à l'échelle régionale ou nationale. Plusieurs espèces d'insectes et d'oiseaux de grand intérêt possèdent ici des noyaux remarquables et isolés.

Huit autres ZNIEFF se trouvent à proximité du site (*Cf.* carte page suivante) :

- Carrières autour de Joué-du-Plain (type 1) ;
- Carrière de Belle Eau (type 1) ;
- Coteau et carrières des Sablonnettes (type 1) ;
- Méandres de La Courbe et de Mesnil-Glaise (type 1) ;
- La Maire et ses affluents (type 1) ;
- La Baize et ses affluents (type 1) ;
- Ruisseau du Val Renard et ses affluents (type 1) ;
- Vallée de l'Orne (type 2).



**Les carrières calcaires de Joué-du-Plain** sont relativement originales par leurs pelouses carbonatées riches en orchidées, dont certaines sont rares, et par quelques espèces d'insectes peu communes. Cependant, ces qualités ne correspondent pas aux critères d'éligibilité à Natura 2000.

**La Carrière de Belle Eau** a été exploitée à ciel ouvert jusqu'à récemment. D'après les données descriptives de la ZNIEFF, les parois de la fosse d'extraction, constituées de roche calcaire, sont colonisées par des espèces végétales pionnières rares dans la région. Malgré ce patrimoine naturel intéressant, le cortège floristique ne justifie probablement pas l'inscription du site à Natura 2000. Par contre, d'autres prospections ont montré la présence du Triton crêté, espèce susceptible de justifier la désignation d'un Site d'Importance Communautaire (Cf. chapitre suivant). Ce site est propriété de la ville d'Argentan et bénéficie d'une gestion par l'A.F.F.O. et par le C.F.E.N.

**Le coteau et les carrières des Sablonnettes** possèdent un intérêt certain pour la flore des pelouses calcaires sèches et pour les lépidoptères qui leur sont inféodés. Le potentiel écologique européen n'est malgré tout pas démontré.

Avec la diversité des pentes et des expositions, **les méandres de La Courbe et de Mesnil-Glaise** montrent un bon échantillon des milieux naturels caractéristiques de la Suisse normande. Plusieurs espèces végétales très rares y sont mentionnées, que ce soit sur les prairies humides alluviales ou au contraire sur les coteaux abrupts siliceux. L'intérêt européen de plusieurs habitats naturels a d'ailleurs été révélé par une campagne de terrain réalisée en 2003 par le CPIE des Collines normandes (Cf. chapitre suivant).

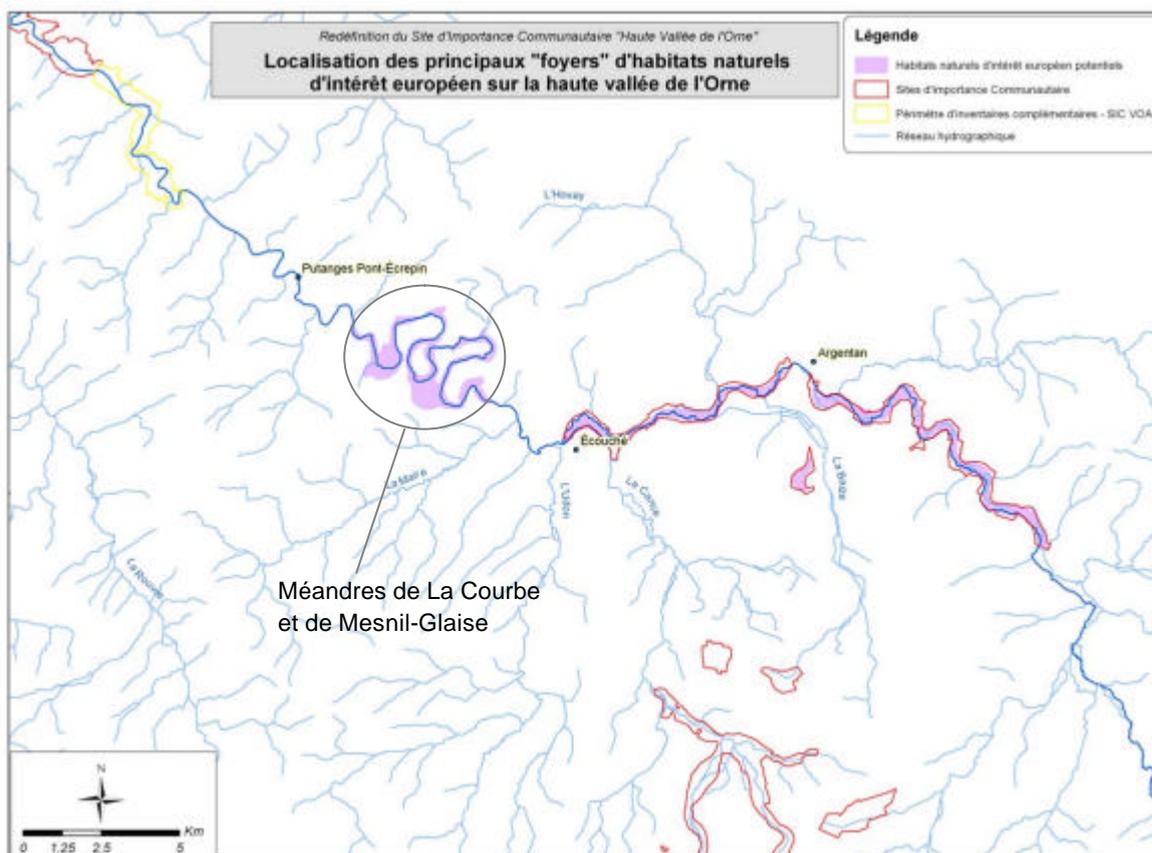
**La Maire, la Baize, le ruisseau du Val Renard et leurs affluents** sont des cours d'eau à courant globalement vif et au substrat essentiellement minéral. Les fiches « ZNIEFF » mentionnent pour ces trois cours d'eau la présence de l'Écrevisse à pieds blancs, du Chabot et de la Lamproie de Planer.

Enfin, la ZNIEFF de type 2 nommée « **Vallée de l'Orne** » s'étend sur une très grande superficie (13 000 hectares), bien au-delà du secteur concerné. Ce type de ZNIEFF convient assez mal à une interprétation vis-à-vis de Natura 2000, dans la mesure où il désigne de façon générale de grands ensembles à caractère naturel ou semi-naturel.

En conclusion, d'après les données bibliographiques disponibles pour les ZNIEFF, le patrimoine naturel le plus intéressant, d'un point de vue européen, se situe dans le lit majeur de l'Orne (amont et aval d'Argentan), dans les méandres de La Courbe et Mesnil-Glaise, sur quelques affluents de l'Orne et dans plusieurs carrières et cavités souterraines situées dans la plaine d'Argentan. Les données complémentaires apportées dans la suite du présent document donnent un éclairage plus précis sur ces constats.

## B. Aperçu des habitats naturels d'intérêt européen identifiés sur la haute vallée de l'Orne

La haute vallée de l'Orne possède des caractéristiques géomorphologiques qui ont conduit au développement et au maintien d'habitats naturels de grande valeur. Outre les parcelles du lit majeur de l'Orne incluses dans le site actuel, d'autres secteurs sont intéressants, en particulier les méandres de La Courbe et de Mesnil-Glaise (Cf. carte ci-dessous).



Onze habitats naturels attribués à la directive 92/43 y ont été identifiés et cartographiés lors d'inventaires réalisés en 2003 par le CPIE des Collines normandes. Les surfaces indiquées dans le tableau ci-dessous sont des approximations.

Code	Intitulé de l'habitat naturel d'intérêt européen	Surf. (ha)
3260	<b>Rivières des étages planitiaire à montagnard</b> avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i>	5,5
6510	<b>Pelouses maigres de fauche</b> de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	120
7110*	<b>Tourbières hautes actives</b>	0,7
6430	<b>Prairies à <i>Molinia</i> sur sols tourbeux</b>	3,5
91EO*	<b>Forêts alluviales</b> à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	25
9180*	<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins</b> du <i>Tilio-Acerion</i>	5
9120	<b>Hêtraies acidophiles atlantiques</b> à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	225
4030	<b>Landes sèches</b> européennes	
8220	<b>Pentes rocheuses siliceuses</b> avec végétation chasmophytique	7,5
8230	<b>Roches siliceuses</b> avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i>	
5130	<b>Formations à <i>Juniperus communis</i></b> sur landes ou pelouses calcaires	0,25

Des visites de terrain supplémentaires seraient nécessaires pour affiner la cartographie de ces habitats, pour en connaître précisément les surfaces et pour en évaluer l'état de conservation et les tendances d'évolution.

### **C. Espèces d'intérêt européen présentes sur le haut bassin de l'Orne**

Onze espèces animales inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats, en plus des trois déjà connues sur le Site d'Importance Communautaire initial, ont été formellement identifiées sur le haut bassin de l'Orne.

Il s'agit :

- du Grand Rhinolophe,
- du Vespertilion à oreilles échancrées,
- du Vespertilion de Bechstein,
- du Grand Murin,
- de la Loutre d'Europe,
- du Chabot,
- de la Lamproie de Planer,
- du Triton crêté,
- de l'Écrevisse à pieds blancs,
- de *Vertigo moulinsiana*,
- de la Mulette épaisse.

L'état des connaissances locales et le statut de ces espèces sont analysés et interprétés dans les pages suivantes.

## 1. Chiroptères



Murin de Daubenton  
dans une cavité rocheuse

Trois cavités souterraines artificielles offrent des opportunités intéressantes pour les chiroptères dans le haut bassin de l'Orne : il s'agit de deux anciennes carrières sur la commune de Habloville (lieu-dit Bissey) et de fours à chaux désaffectés sur Écouché (Cf. carte ci-dessous).

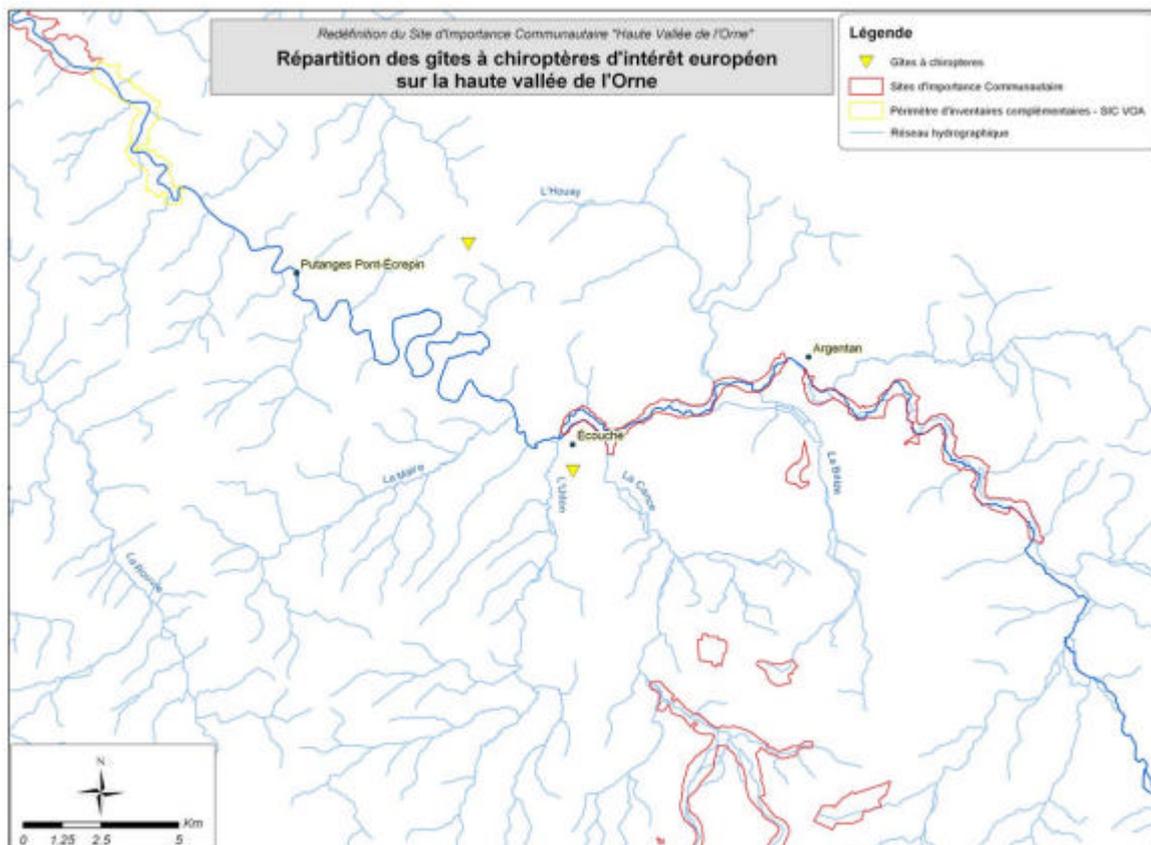
Parmi sept espèces de chauves-souris qui y ont été recensées, quatre figurent à l'annexe 2 de la directive Habitats (sources : CPIE des Collines normandes et Groupe Mammalogique Normand, com. pers.) :

- **le Grand Rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- **le Vespertilion à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*),
- **le Vespertilion de Bechstein** (*Myotis bechsteini*),
- **le Grand Murin** (*Myotis myotis*).

Les observations ont été faites à l'occasion de trois sorties hivernales entre janvier 2004 et février 2006.

Pour les carrières de Bissey, jusqu'à 180 individus ont été notés en une seule visite. Il s'agit de l'un des meilleurs sites de Basse-Normandie pour le Vespertilion à oreilles échancrées. Pour les fours à chaux d'Écouché, les observations concernaient un petit nombre d'individus en phase d'hivernage. Ils n'en demeurent pas moins intéressants dans un paysage largement dépourvu de cavités rocheuses ou artificielles.

Ces deux sites sont sous statut privé et sans protection officielle. Ils sont soumis à des risques d'aménagement sur leurs abords, de dérangement des colonies ou de destruction directe des cavités. Toutefois, des contacts ont déjà eu lieu entre les propriétaires et des associations de protection de l'environnement (Groupe Mammalogique Normand, Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels, Association Faune et Flore de l'Orne).



## 2. Loutre



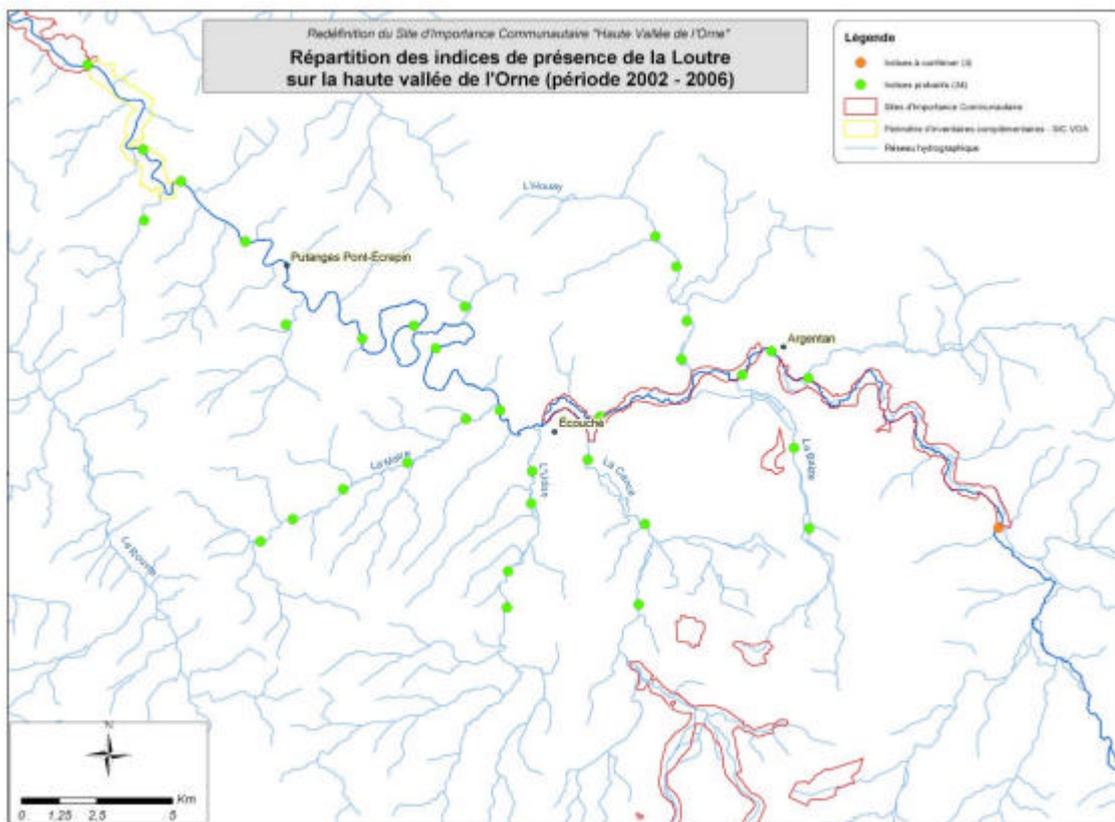
Loutre d'Europe adulte au repos

La Loutre a été découverte sur le bassin de l'Orne en 2002 par Xavier BROSSE, chargé d'études à la Maison de la Rivière et du Paysage. Depuis, deux campagnes d'inventaire réalisées avec le protocole UICN ont permis de cerner l'aire globale de répartition de ce noyau de population, dont il faut souligner son caractère unique pour tout le district hydrographique Seine-Normandie de par son étendue et la régularité des observations d'indices de présence (Cf. carte ci-dessous).

Des données supplémentaires ont été fournies par le Conseil Supérieur de la Pêche : elles confortent celles du CPIE et apportent un nouvel indice de présence probable

à une quinzaine de kilomètres en amont d'Argentan, à la confluence de l'Orne avec le Don. Un autre indice, trouvé par le CPIE, prouve la présence de l'espèce immédiatement en amont d'Argentan. A noter également, l'observation directe mais furtive d'un individu par un agent du C.S.P. entre Écouché et Argentan.

La population est estimée entre 10 et 30 individus, mais il faut admettre notre méconnaissance de son taux de renouvellement et de ses tendances démographiques. Ce noyau de population est probablement le dernier vestige de la présence de l'espèce en Normandie et plus largement : en l'absence d'autres populations importantes à proximité, il s'agirait d'un isolat qui avait échappé aux naturalistes pendant plusieurs dizaines d'années. Il est possible que, dans un proche avenir, ce noyau serve de base à une reconquête des affluents de rive droite et de rive gauche de l'Orne. Une progression de l'espèce vers l'amont des affluents de rive gauche permettrait d'ailleurs d'établir un contact avec une autre population, située sur le bassin versant de la Mayenne, à quelques dizaines de kilomètres d'Argentan. En l'absence d'obstacles, cette distance pourrait être couverte assez rapidement par l'espèce, sachant que le territoire d'un mâle adulte peut s'étendre sur 40 kilomètres de cours d'eau. Mais il n'est pas impossible non plus que cette population soit en phase de stagnation, voire de déclin.



### 3. Triton crêté

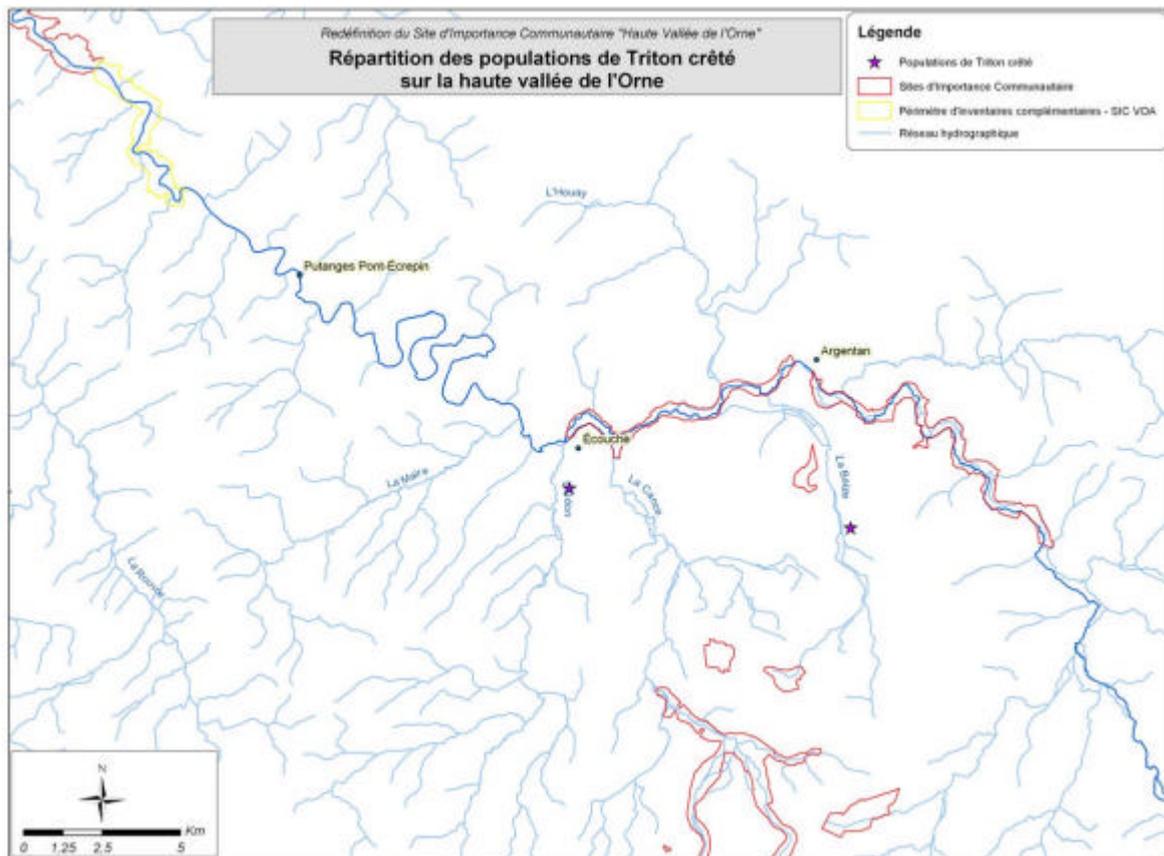


Triton crêté

Au moins deux sites sont occupés par le Triton crêté sur le haut bassin de l'Orne : les carrières de Belle-Eau et les carrières d'Écouché (Cf. carte ci-dessous).

Cette espèce est déjà assez bien représentée par Natura 2000 en Basse-Normandie. On la trouve essentiellement sur les sites du littoral manchois, ainsi que dans le Perche. Les carrières de Belle-Eau et d'Écouché sont des sites ponctuels dans un paysage très anthropisé, largement dominé par des cultures intensives.

Les carrières de Belle Eau sont propriété de la Ville d'Argentan et bénéficient d'un suivi par l'Association Faune et Flore de l'Orne et le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie. En inscrivant les carrières de Belle-Eau et d'Écouché à Natura 2000, il deviendrait possible de pérenniser et d'optimiser la gestion de ces sites, et ainsi de mieux garantir le maintien de ces populations.



### 4. Chabot et Lamproie de Planer

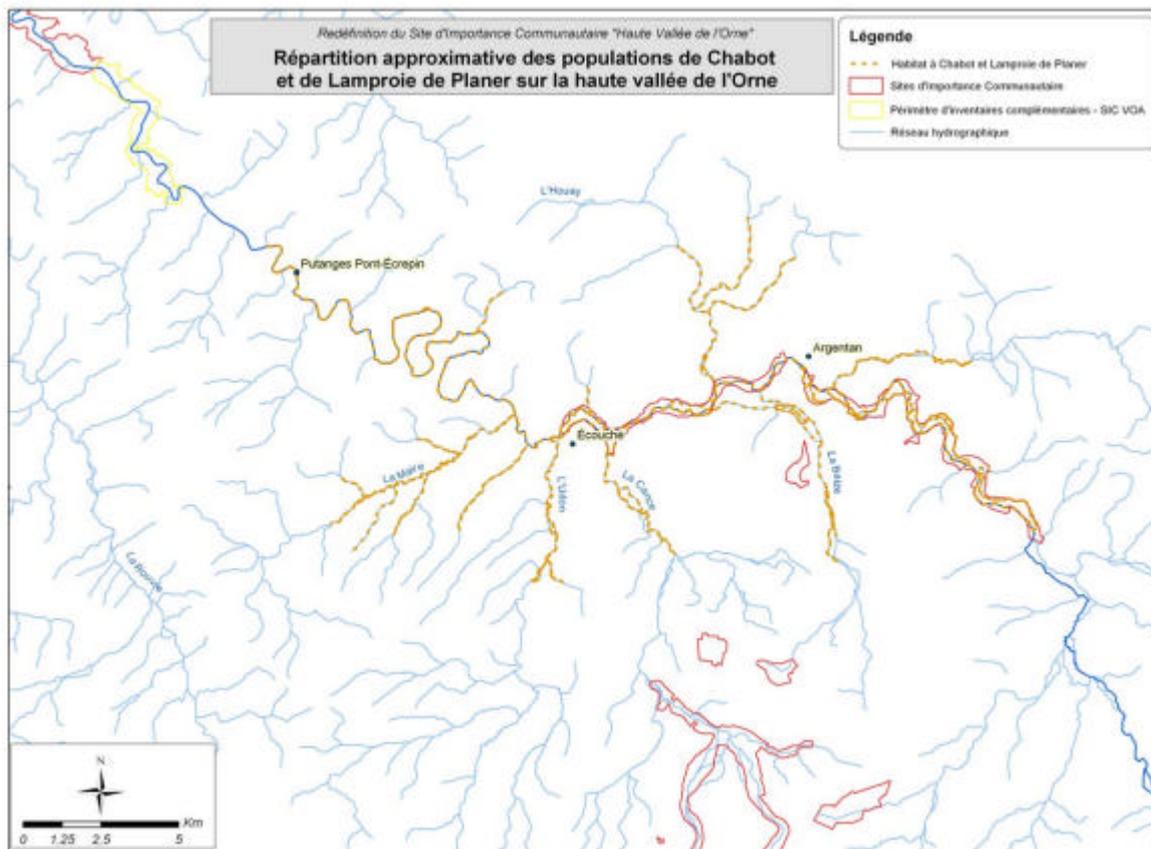


Ces deux espèces de poissons se trouvent dans l'ensemble des cours d'eau du haut bassin de l'Orne, avec des effectifs importants par endroits.

Elles sont inscrites dans plusieurs sites Natura 2000 de la région et leur évolution ne semble pas affectée par des menaces importantes ou imminentes.

Leur habitat pourrait néanmoins bénéficier d'une gestion optimale dans le cadre de Natura 2000. Cette gestion consisterait notamment à entretenir de façon modérée la végétation des rives et à inciter au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Chabot (adulte) et Lamproie de Planer (juvénile)



## 5. Écrevisse à pieds blancs



Photo : Xavier BROSSE /  
CPIE des Collines normandes

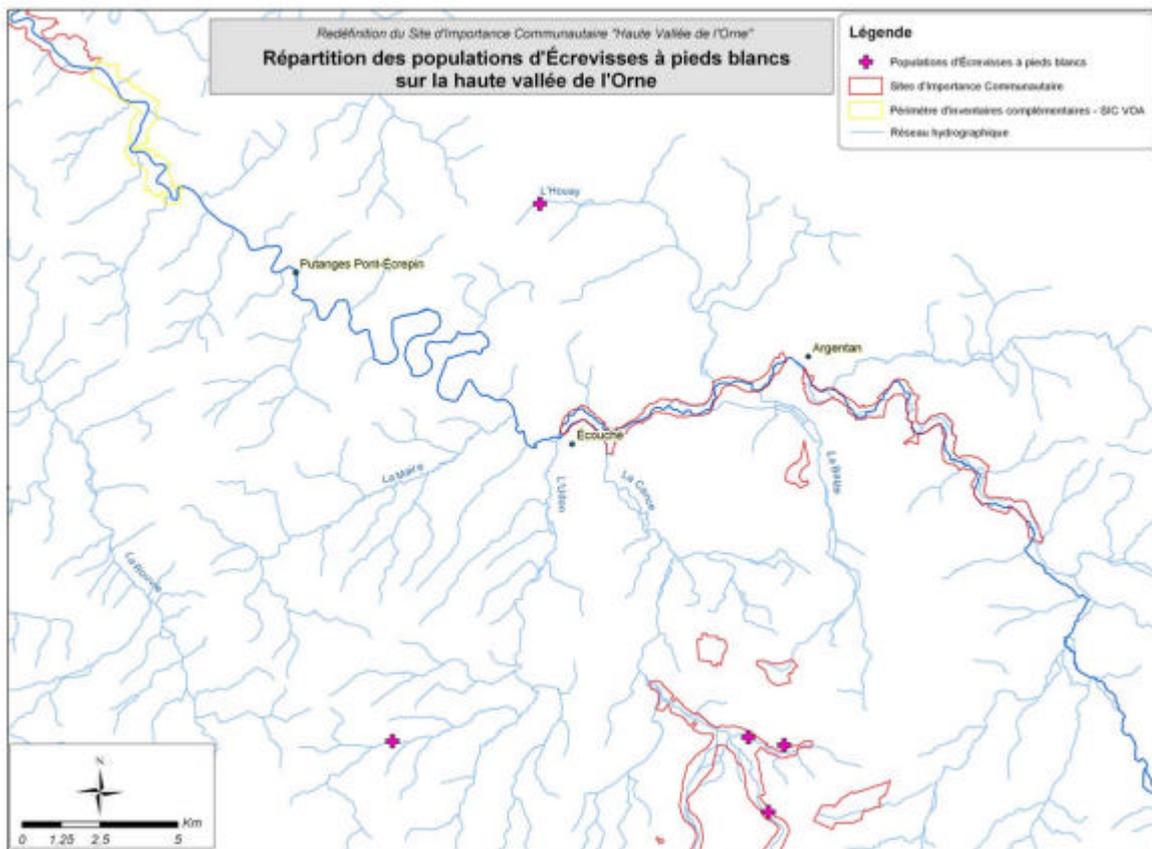
Écrevisse à pieds blancs

Plusieurs stations de cette espèce sont connues de longue date par le Conseil Supérieur de la Pêche et par la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sur le haut bassin de l'Orne. Les suivis réalisés à intervalle de plusieurs années montrent une évolution assez négative de l'Écrevisse à pieds blancs.

Les dernières stations encore présentes se situent à l'extrémité amont de quelques affluents (l'Udon, la Cance et l'Houay). Tous les points de sondage réalisés plus en aval se sont révélés négatifs.

Les stations de la Cance sont en grande partie couvertes par le site Natura 2000 « Écouves ».

En plus des menaces classiques qui interviennent en Basse-Normandie sur cette espèce, le haut bassin de l'Orne est concerné par la progression de l'aval vers l'amont des populations d'écrevisses introduites.



## 6. *Vertigo moulinsiana*



L'escargot *Vertigo moulinsiana*

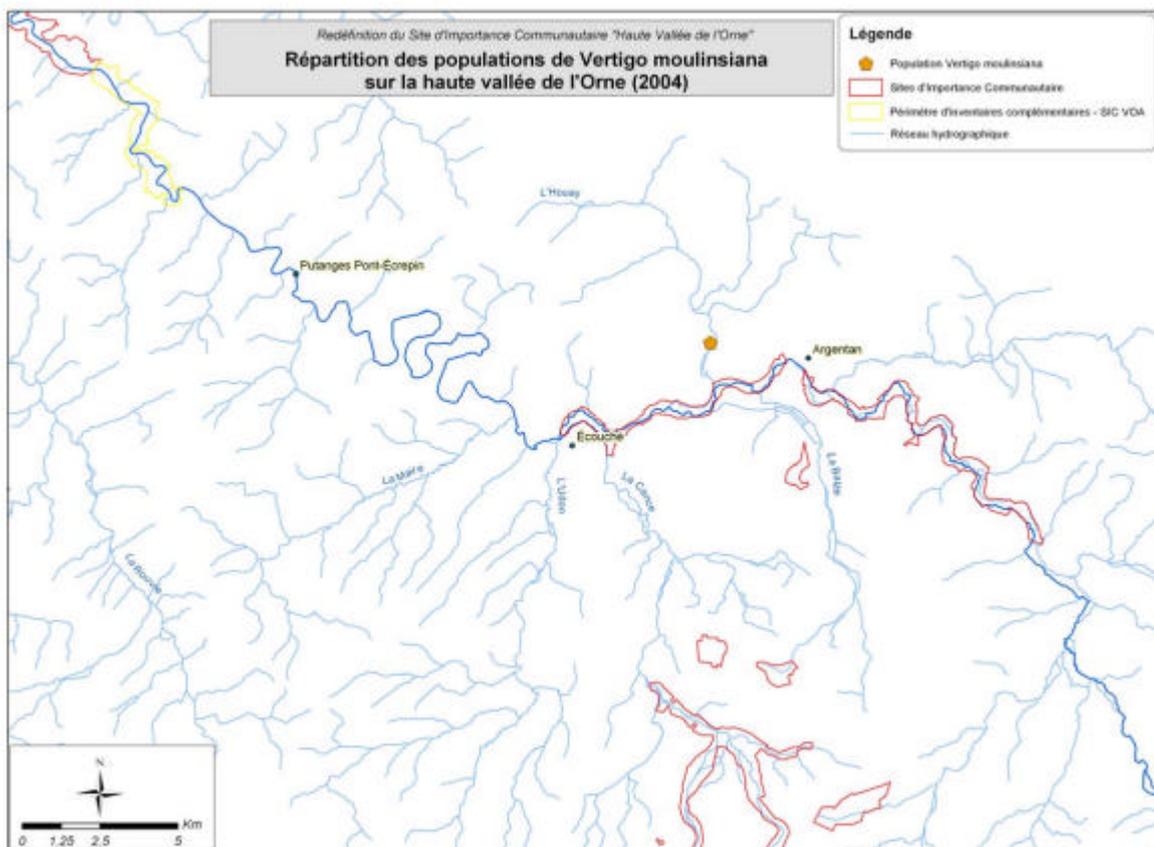
Mal connu car insuffisamment étudié en France, *Vertigo moulinsiana* est un minuscule mollusque gastéropode dont la coquille, courte et ventrue, ne mesure que 2,5 mm de haut et 1,5 mm de large.

Cet escargot terrestre vit dans des friches et des prairies humides au sous-sol calcaire, que ce soit au bord de lacs, d'étangs, de rivières, ou dans de petites dépressions humides. Il se trouve généralement sur des feuilles ou des tiges de plantes de marais et de mégaphorbiaies, à une certaine hauteur au-dessus du sol (30 à 50 cm).

En France, seulement 9 Sites d'Importance Communautaire ont été désignés pour cette espèce (MEDD, 2005). Ils se trouvent pour la plupart sur le littoral atlantique (région Poitou-Charentes) ; les autres se situent dans les Pyrénées, le Nord – Pas-de-Calais, la Lorraine et l'Alsace. L'espèce a aussi été signalée sur le territoire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine normande.

La station découverte par Olivier HESNARD (CPIE des Collines normandes) dans des friches hygrophiles au bord de l'Houay, un affluent de l'Orne (Cf. carte ci-dessous), possède donc un intérêt patrimonial évident. Cependant, des recherches approfondies dans des biotopes équivalents, sur la haute vallée de l'Orne (marais de Grogny par exemple) ou ailleurs en Basse-Normandie, permettraient probablement d'augmenter le nombre de stations pour cette espèce.

Quoiqu'il en soit, Natura 2000 possède un rôle capital à jouer pour la conservation et pour la gestion de son habitat très particulier.



## 7. Mulette épaisse



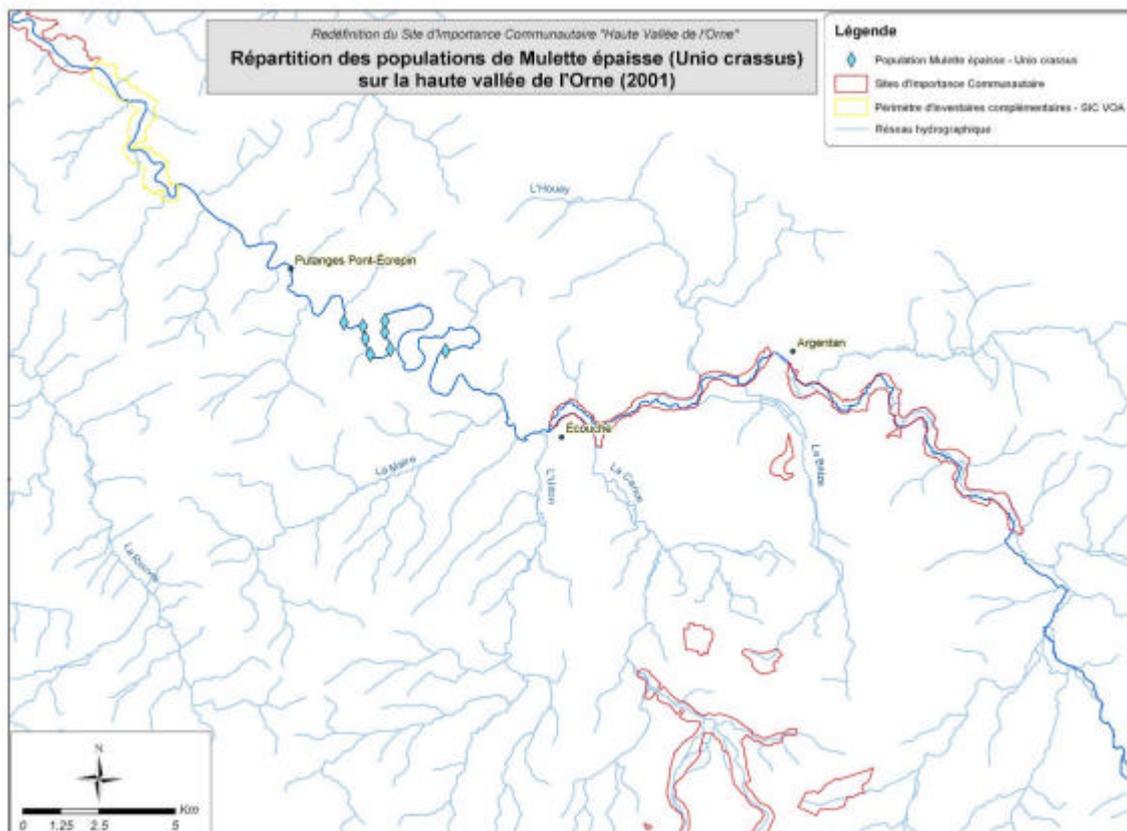
Photo : Volrath Wiess / Cismar

Mulette épaisse - *Unio crassus*

La Mulette épaisse, aussi désignée par son nom latin « *Unio crassus* », possède beaucoup de points communs avec la Mulette perlière, et en particulier le degré de rareté. Pourtant, *Unio crassus* fait généralement l'objet de moins d'attention que *Margaritifera margaritifera*.

Une population de Mulette épaisse a été révélée lors de recherches ponctuelles effectuées en 2001. Sans être systématiques, ces prospections ont permis de dénombrer une quarantaine d'individus vivants sur un linéaire de cours d'eau d'environ 15 kilomètres, entre les communes de Sérans et de Giel-Courteilles.

Les populations françaises d'*Unio crassus* sont probablement plus importantes mais aussi plus localisées que celles de *Margaritifera*. La Mulette épaisse est surtout représentée dans le bassin de la Loire, et plus ponctuellement dans ceux du Rhin ou de la Meuse. Seuls 17 sites Natura 2000 possèdent cette espèce en France, contre 27 sites pour *Margaritifera margaritifera*. En ce sens, l'intégration des populations d'*Unio crassus* de l'Orne permettrait de compenser, certes très partiellement, ce déséquilibre et, surtout, de désigner le seul Site d'Importance Communautaire du nord-ouest de la France pour cette espèce.



### III. Hiérarchisation des enjeux

Il existe à l'évidence une grande diversité d'enjeux écologiques touchant les habitats naturels et les espèces présents sur le haut bassin de l'Orne. Cette complexité ne facilite pas la définition d'un site Natura 2000 homogène et pertinent pour l'ensemble de ces habitats et de ces espèces. Les emprises spatiales concernées ne sont pas du tout les mêmes selon l'espèce ou l'habitat que l'on considère. Il est donc bien nécessaire de hiérarchiser les enjeux et d'établir des priorités d'intervention, en se référant d'une part au statut et à la vulnérabilité de chaque espèce sur la zone d'étude, et d'autre part à la représentativité actuelle de ces espèces dans le réseau Natura.

#### A. Enjeu prioritaire

De toutes les données sur le patrimoine naturel réunies et décrites ci-avant, il apparaît assez clairement que **la population de Loutre** possède des caractéristiques qui en font l'espèce prioritaire en termes de conservation sur le haut bassin de l'Orne. Le caractère unique de cette population à l'échelle du district Seine-Normandie (soit environ 20% de la surface de la France métropolitaine) appelle tout naturellement à y consacrer des efforts particuliers. D'après C. BOUCHARDY et Y. BOULADE (AESN, 2002), « dans l'état actuel des connaissances sur la situation de la Loutre dans le bassin Seine-Normandie, il ne faut pas exclure la possibilité de sa disparition totale ». D'où la nécessité d'entreprendre des mesures d'accompagnement, et l'outil « Natura 2000 » paraît en ce sens très légitime.

L'expérience montre qu'un noyau de population peut se développer naturellement à partir du moment où des mesures d'accompagnement (suppression du piégeage, préservation des berges, amélioration de la qualité de l'eau...) sont mises en œuvre. En effet, si les conditions sont favorables, les jeunes loutres sont chassées par leurs parents territorialisés et suivent les cours d'eau jusqu'à trouver des territoires libres où elles peuvent s'installer et, à leur tour, se reproduire.

Pour tracer le périmètre d'un site Natura 2000 au profit de cette espèce, il est nécessaire que soient pris en compte la structure et la composition de la végétation des rives (considérée sur une largeur de quelques dizaines de mètres au minimum), les facteurs potentiels de dérangement ou de destruction de l'habitat ou des individus par les activités humaines, et les ressources alimentaires, elles-mêmes dépendantes d'une eau de qualité suffisante.

Le périmètre devrait donc couvrir une partie significative des cours d'eau sur lesquels des indices de présence probants ont été trouvés, l'idéal étant d'inclure certaines portions au-delà des derniers indices trouvés pour offrir à la population une véritable aire de développement. En incluant les cours d'eau dès leur source, il devient aisé d'entreprendre un programme cohérent de restauration de l'espèce. L'espace de fonctionnalité rapprochée des rivières et des ruisseaux mérite d'être intégré au site, dans l'optique de gérer de façon globale l'écosystème constitué de la rivière, de la ripisylve et des terrains adjacents. Dans le cas de vallées étroites, l'espace de fonctionnalité éloigné, constitué par les versants, peut aussi être inclus.

## B. Enjeu important

Les analyses présentées dans le chapitre précédent ont montré que le haut bassin de l'Orne possédait un autre atout de très grande importance sur le plan écologique : il s'agit de la **population de *Unio crassus***. Localisée dans les méandres de La Courbe et de Mesnil-Glaise, cette population mérite à plusieurs titres de figurer dans un site Natura 2000. Cette inscription aurait non seulement l'avantage de pouvoir mobiliser directement des moyens d'action en faveur de l'habitat de cette espèce méconnue, mais aussi de mettre en évidence sa présence et son statut auprès d'autres instances de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (le futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Orne amont » notamment), dans la perspective de pouvoir agir de façon cohérente et efficace sur l'ensemble du bassin versant.

## C. Enjeux complémentaires

Les autres espèces et les habitats naturels décrits précédemment représentent des enjeux complémentaires à la conservation de la Loutre et de *Unio crassus*.

Par ordre d'importance décroissante, la **population de *Vertigo moulinsiana*** arriverait en tête des enjeux complémentaires pour la redéfinition du site « Haute Vallée de l'Orne » en raison de sa valeur patrimoniale. Etant donné que cet escargot vit dans les friches hygrophiles situées dans l'espace de fonctionnalité rapprochée d'un affluent de l'Orne, et que ces prairies font partie intégrante de l'habitat de la Loutre, l'inclusion de cette espèce au site paraît assez logique et aisée.

En ce qui concerne **les gîtes à chiroptères**, la quantité d'individus observés montre clairement la bonne représentativité des deux cavités à l'échelle de la région. Ces deux sites, et les chauves-souris qui les occupent en hiver, tireraient avantage à être intégrés au futur site Natura 2000.

Les **populations de Triton crêté** pourraient également bénéficier du statut Natura 2000. Cela resterait logique sur le plan fonctionnel avec les enjeux prioritaires, c'est-à-dire la Loutre et *Unio crassus*, puisque le triton vit dans des zones humides connectées aux cours d'eau occupés par la Loutre et par la Mulette épaisse.

Plusieurs **populations d'Écrevisses à pieds blancs** du haut bassin de l'Orne sont déjà intégrées à un site Natura 2000 distinct. Les autres populations, en mauvais état de conservation, sont géographiquement très éloignées du secteur à enjeux prioritaires ; il paraît difficile de les intégrer sans une extension importante du site. La seule présence de cette espèce, avec des populations très fragiles, ne justifie probablement pas une telle extension.

Les **populations de Lamproie de Planer et de Chabot** méritent toute l'attention des usagers de l'eau. Ces deux espèces sont déjà relativement bien représentées dans le réseau Natura 2000 de Basse-Normandie. Les objectifs assignés à un site consacré à la Loutre et à la Mulette épaisse iraient complètement dans le sens de leur conservation. Mais la présence d'individus au-delà du secteur à enjeux prioritaires ne justifie probablement pas en soi une extension importante du site.

Enfin, les **habitats naturels d'intérêt européen** localisés au niveau des méandres de La Courbe et de Mesnil-Glaise possèdent un réel intérêt de par leur caractère typique de la Suisse normande, mais ils ne justifient peut-être pas non plus à eux seuls une extension du site « Haute Vallée de l'Orne ». Etant donné qu'ils se situent dans le secteur identifié comme foyer de biodiversité, il paraît très logique de les faire figurer officiellement dans le périmètre du futur site.

## IV. Propositions de requalification du site d'importance communautaire « Haute Vallée de l'Orne »

Le réseau hydrographique représente le dénominateur commun à toutes les espèces identifiées sur le haut bassin de l'Orne. La rivière est le lieu de vie à la fois de la Loutre, de la Mulette épaisse, de l'Écrevisse à pieds blancs, de la Lamproie de Planer et du Chabot. L'escargot *Vertigo moulinsiana* vit dans des friches dont le sol est saturé d'eau ; le Triton crêté a besoin de zones humides, ce qui suppose la proximité d'une rivière ou d'une nappe phréatique. Les chauves-souris profitent de l'abondance de nourriture (des insectes volants) au-dessus des cours d'eau. Quant aux habitats naturels d'intérêt européen (forêts, prairies, escarpements rocheux), ils sont établis pour une part sur les terrains alluviaux bordant les rivières, pour une autre part sur les versants des vallées creusées par les rivières.

La requalification du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne » doit donc être réalisée à partir du tracé des cours d'eau et de la répartition du patrimoine naturel dans les vallées.

D'après la directive Habitats, « pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, [les sites Natura 2000] correspondent aux lieux, au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques et biologiques essentiels à leur vie et reproduction » (art. 4, § 1). Ces sites doivent permettre, par des mesures appropriées, « le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire » (art. 2, § 2). On entend par « état de conservation », « l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé » (art. premier, § 1).

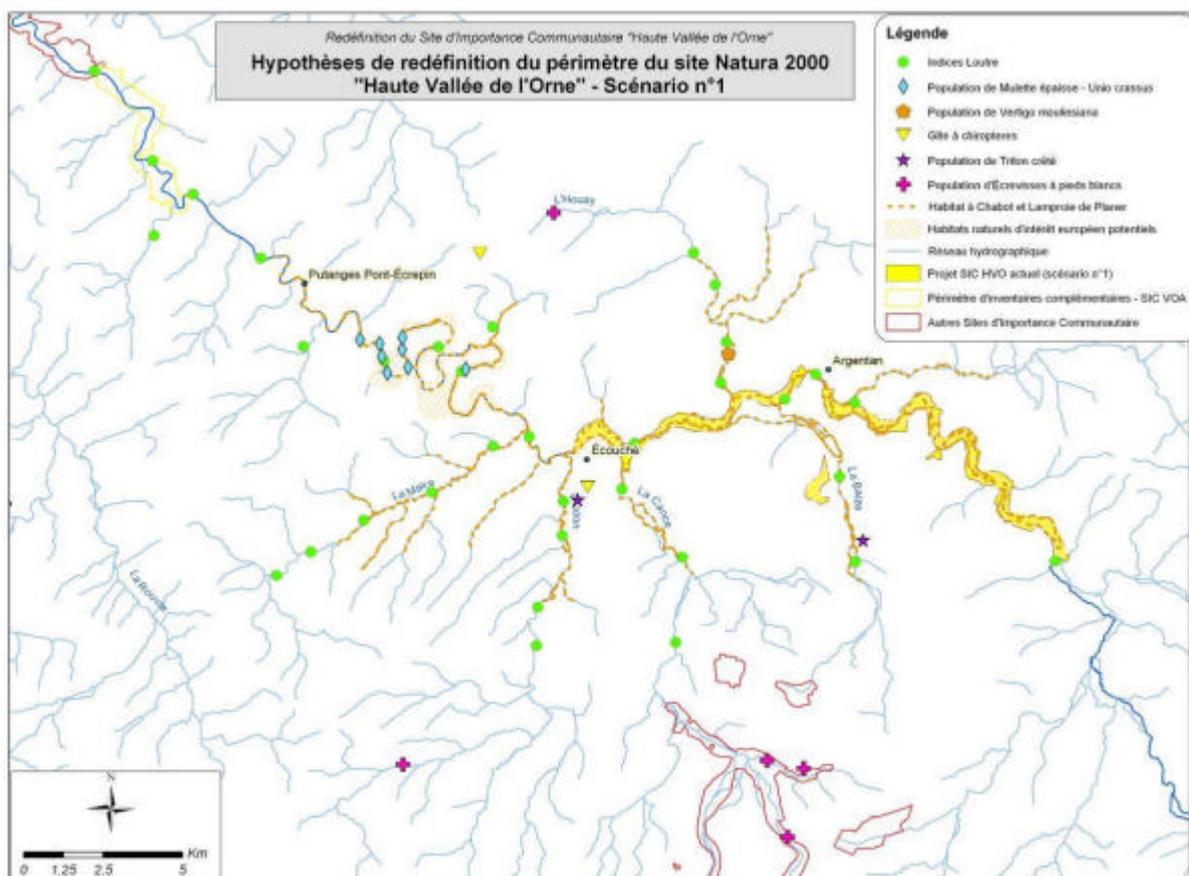
Les trois scénarios qui suivent correspondent à des propositions d'envergures très différentes. Le premier teste l'hypothèse qui consisterait à maintenir le site « Haute Vallée de l'Orne » en l'état, c'est-à-dire à conserver le périmètre tel qu'il a été tracé initialement. Le deuxième viserait à intégrer l'essentiel du patrimoine naturel d'intérêt européen du haut bassin de l'Orne, y compris les espaces de fonctionnalité rapprochée, sans atteindre l'exhaustivité. Le troisième, de loin le plus ambitieux, consisterait à inclure l'intégralité de l'espace vital de l'espèce prioritaire (la Loutre), jusqu'à la source de l'Orne et de ses affluents, dans le but de faciliter la reconstitution de ses effectifs et la gestion des milieux aquatiques dans leur unité.

## Scénario n°1 : Maintien du site dans sa configuration actuelle

Le premier scénario consiste à conserver le périmètre dans son tracé initial (Cf. carte ci-dessous). Il possède le mérite de la plus grande simplicité de mise en œuvre. Seule évolution significative par rapport au site initial : il ne serait plus justifié en premier lieu par les prairies maigres de fauche mais par la Loutre.

Mais en explorant cette piste, la question de la représentativité d'un tel site pour l'enjeu identifié comme prioritaire se pose très vite. Quelle pourrait être la portée d'un site qui n'engloberait qu'une partie très minoritaire de l'habitat de la Loutre, dont les territoires sont vastes et mouvants ? Dans ces conditions, il serait difficile de faire jouer à Natura 2000 un rôle déterminant pour la préservation de cette espèce.

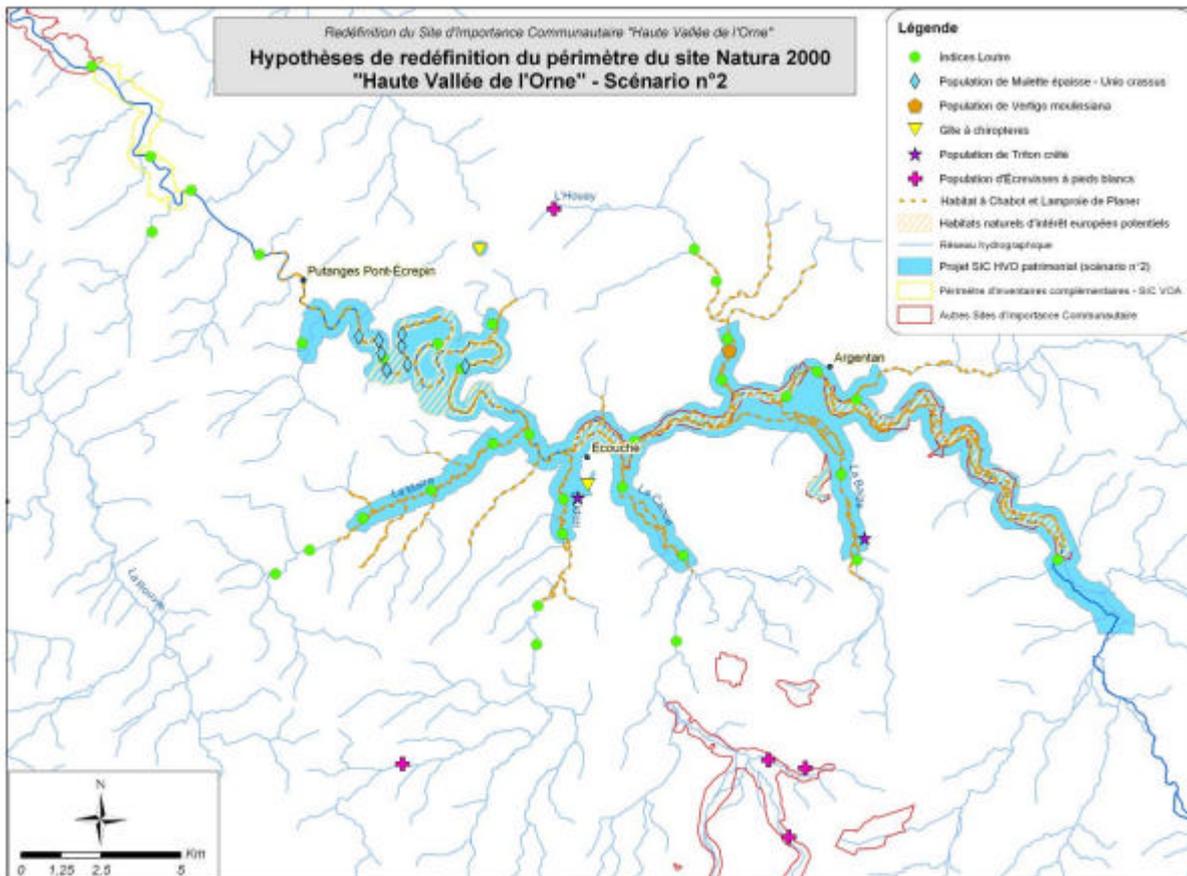
Quant aux autres espèces et habitats naturels d'intérêt européen identifiés sur le haut bassin de l'Orne, ils resteraient complètement exclus du site. Leur maintien serait donc hasardeux.



## Scénario n°2 : Intégration des principaux foyers de biodiversité de valeur « Natura 2000 »

Avec ce deuxième scénario, le site couvrirait l'essentiel du patrimoine naturel d'intérêt européen du secteur (Cf. carte ci-dessous). Il posséderait une vocation clairement patrimoniale et représenterait bien la diversité écologique du haut bassin de l'Orne. La Loutre serait l'espèce phare du site ; en ce qui la concerne, il devrait être possible, au sein de ce périmètre, d'entreprendre des actions pour lui permettre de stabiliser ses effectifs, et de gérer son habitat sur une grande partie de son aire de répartition actuelle.

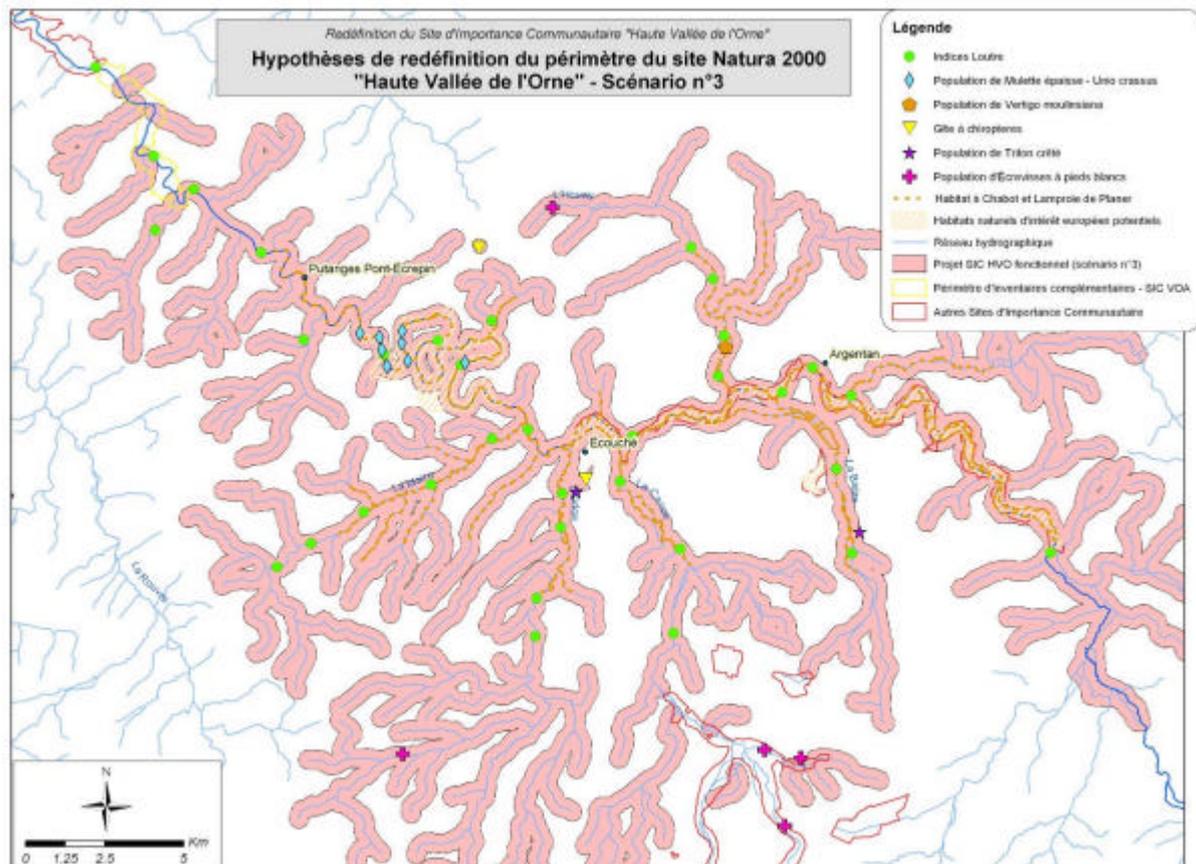
Cependant, dans cette configuration où seule la partie basse des affluents est sous statut « Directive Habitats », les espèces aquatiques resteraient soumises à des paramètres sur lesquels Natura 2000 n'aurait pas de prise directe, comme par exemple les pollutions diffuses, les pratiques de gestion des rivières défavorables aux habitats et aux espèces à l'amont du site. Toutes les mesures globales, consistant notamment à améliorer la qualité de l'eau ou à gérer l'habitat de la Loutre pour lui faciliter la reconquête des secteurs dont elle a été exclue au siècle dernier, devraient être déléguées à d'autres programmes, par exemple au futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Orne amont ».



### **Scénario n°3 : Établissement d'un site dédié au renforcement des populations de Loutre et à la gestion globale de l'hydrosystème**

En plus des avantages du scénario précédent, le troisième scénario permet d'envisager une maîtrise fonctionnelle complète des écosystèmes à l'échelle du bassin versant. Dans ces conditions, la reconquête par la Loutre de l'Orne et de ses affluents, notamment ceux de rive gauche en direction du bassin versant de la Mayenne, pourrait être facilitée par un plan de gestion avec des aides au titre de Natura 2000. En se basant sur l'habitat de la Loutre, toutes les autres espèces et les habitats naturels identifiés et décrits aux chapitres II-B. et II.C., à l'exception des chiroptères, seraient intégrés à ce site Natura 2000. Pour les chiroptères, dont les gîtes sont un peu plus éloignés des cours d'eau, leurs habitats nécessiteraient d'être intégrés dans un secteur distinct du site principal.

Dans cette configuration, le site aurait une vocation fonctionnelle en plus d'une vocation patrimoniale. Dans cette hypothèse, comme le montre la carte ci-dessous, ce site serait jointif avec deux autres sites Natura 2000 existants : « Ecouves » d'une part, « Vallée de l'Orne et ses affluents » d'autre part.



## Conclusion

La synthèse des données scientifiques disponibles sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire du haut bassin de l'Orne a permis de mettre en évidence la présence de **treize espèces animales** et de **quatorze habitats d'intérêt communautaire**. De tout ce patrimoine naturel, la Loutre apparaît comme l'espèce qui fédère la plus grande diversité des problématiques : il s'agit d'une espèce devenue très rare, dépendante d'une eau de bonne qualité, dépendante aussi d'une végétation abondante sur les berges et d'activités humaines à faible impact environnemental. Les autres espèces et habitats inscrits à la directive Habitats possèdent des exigences écologiques qui rejoignent globalement celles de la Loutre.

Ainsi, en configurant le site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne » autour de l'habitat de cette espèce, ce sont tout un ensemble d'écosystèmes de grande qualité, formés grâce au travail du fleuve Orne et de ses affluents, qui seraient favorisés.

Les trois scénarios géographiques proposés correspondent à des approches stratégiques nettement différentes, qui engagent l'avenir d'espèces très emblématiques du patrimoine naturel européen dans un grand quart nord-ouest de la France. Le premier scénario fait apparaître des lacunes importantes en termes de représentation de ce patrimoine à l'échelle du secteur d'étude. Le deuxième scénario permet d'officialiser la présence de ce patrimoine naturel et d'assurer une gestion minimale des habitats. Le troisième scénario présente le grand avantage de pouvoir entreprendre directement des programmes de gestion sur les écosystèmes dans toutes leurs dimensions et d'envisager la faune et la flore comme des systèmes dynamiques, dans lesquels l'Homme et la Nature peuvent coexister avec un bénéfice réciproque.

La préservation à long terme de la nature ne se fera qu'à condition que l'on accepte l'idée que la nature n'est pas uniquement localisée sur de petits îlots en dehors des activités humaines, mais qu'au contraire un nouveau pacte peut être établi, sur de vastes territoires, entre les Hommes et les autres espèces, qu'elles soient animales ou végétales. Natura 2000 est probablement le meilleur moyen, actuellement, pour progresser vers cet équilibre.

## Bibliographie

- BOUCHARDY C., 2005. *La Loutre dans le bassin Seine-Normandie. Répartition historique, causes de régression et avenir*. Agence de l'Eau Seine-Normandie, Catiche Productions.
- BOUCHARDY C. & BOULADE Y., 2002. *Etude sur la Loutre dans le bassin Seine-Normandie. Répartition historique, causes de régression et avenir*. Agence de l'Eau Seine-Normandie, Catiche Productions.
- BROSSE X., CPIE des Collines normandes, 2004. *La Loutre d'Europe sur la moyenne vallée de l'Orne. Utilisation du réseau hydrographique, tendance évolutive, menaces et facteurs limitants*. Agence de l'Eau Seine-Normandie, Fondation Nature & Découvertes.
- BROSSE X., Maison de la Rivière et du Paysage, 2002. *La Loutre d'Europe sur le bassin versant de l'Orne. Répartition, habitat et perspectives*. DIREN Basse-Normandie.
- COCHARD P.-O., HESNARD O., LECAPLAIN B., MAZURIER M., PHILIPPEAU A., 2006. *Le genre Vertigo (O.F. Müller, 1773) en Normandie, premier état des connaissances*. Bulletin de la Malacologie Continentale Française, MalaCo n°2 (2006), pp. 34-38.
- COCHET G. et al., 2002. *Nouvelles données sur la répartition de deux espèces de moules d'eaux douces – Margaritifera margaritifera et Unio crassus – dans les fonds siliceux de la Rouvre, de l'Udon et de l'Orne*. Maison de la Rivière et du Paysage, DIREN Basse-Normandie. In Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, pp. 55-67.
- Conseil Supérieur de la Pêche, 2005. *Suivi des indices de présence de la Loutre sur l'Orne amont*. CSP, Brigade 61.
- Conservatoire Botanique National de Brest, déc. 2005. *Note vis-à-vis des problèmes rencontrés lors de la validation cartographique du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne »*. DIREN Basse-Normandie.
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 2002. *Inventaire du Patrimoine naturel de Basse-Normandie. Marais de Grogny*. DIREN Basse-Normandie.
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 2002. *Inventaire du Patrimoine naturel de Basse-Normandie. Prairies humides en amont d'Argentan*. DIREN Basse-Normandie.
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 2002. *Inventaire du Patrimoine naturel de Basse-Normandie. Méandres de La Courbe et du Mesnil-Glaise*. DIREN Basse-Normandie.
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 2002. *Inventaire du Patrimoine naturel de Basse-Normandie. La Maire et ses affluents*. DIREN Basse-Normandie.
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 2001. *Inventaire du Patrimoine naturel de Basse-Normandie. Vallée de l'Orne*. DIREN Basse-Normandie.
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 1999. *Inventaire du Patrimoine naturel de Basse-Normandie. Prairies humides en aval d'Argentan*. DIREN Basse-Normandie.
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 1999. *Inventaire du Patrimoine naturel de Basse-Normandie. Prairies humides autour d'Argentan*. DIREN Basse-Normandie.
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 1999. *Inventaire du Patrimoine naturel de Basse-Normandie. Coteau et carrières des Sablonnettes*. DIREN Basse-Normandie.
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 1998. *Inventaire du Patrimoine naturel de Basse-Normandie. Carrière de Belle Eau*. DIREN Basse-Normandie.
- Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, 1997. *Inventaire du Patrimoine naturel de Basse-Normandie. Carrières autour de Joué-du-Plain*. DIREN Basse-Normandie.
- Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, décembre 2003. *Atlas des écrevisses de Basse-Normandie*. DIREN Basse-Normandie, CSP, CATER.
- Muséum National d'Histoire Naturelle, 2005. *Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7 – Espèces animales*. Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, La Documentation Française.

## **Annexe**

Cartes de synthèse du patrimoine naturel du haut bassin de l'Orne  
et des trois scénarios proposés.

